

REGLEMENT DU JEU
« Jeu Anniversaire Auchan 2024 »

Article 1. Organisation

1.1. La société anonyme AUCHAN LUXEMBOURG S.A. dont le siège social est établi 5 Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B45515 (la « **Société Organisatrice** », organise **un jeu concours sans obligation d'achat**, intitulé « **Jeu Anniversaire Auchan 2024** » (le « **Jeu** »).

1.2. Le Jeu se déroulera dans les magasins participants à l'opération commerciale à savoir :

- Auchan Kirchberg
- Auchan Differdange
- Auchan Cloche d'Or
- MyAuchan Esch-sur-Alzette et,
- L'ensemble des Drive de l'enseigne Auchan situés sur le territoire Luxembourgeois (les « **Magasins participants** »).

Article 2. Durée

2.1. Le Jeu débutera **le lundi 30 septembre 2024 à partir de 00h01 et se terminera le dimanche 20 octobre 2024 à 23h59**, dans les Magasins participants durant leurs horaires d'ouverture habituelle, selon les conditions et modalités détaillées ci-après.

Article 3. Conditions générales de participation

3.1. La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations.

3.2. Le Jeu est gratuit, sans obligation d'achat.

3.3. La participation au Jeu est ouverte aux adultes d'au moins dix-huit (18) ans révolus quelle que soit leur nationalité, résidents au Luxembourg ou à l'étranger, détenteurs ou non de la carte Auchan.

3.4. Les membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que les membres de leur famille, y compris les concubins, ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

Article 4. Modalités de participation et déroulement du Jeu

4.1. Pour participer au Jeu et tenter de gagner un des Lots (tels que définis à l'Article 5.1 ci-après), les participants doivent :

- a) Disposer d'une adresse e-mail valide, d'un téléphone mobile et d'une connexion internet ;
- b) Et remplir le formulaire de participation disponible sur le site www.auchan.lu ou via le QR code présents dans les Magasins participants en renseignant : :nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail et téléphone, ainsi que le numéro de carte Auchan*

- L'indication du numéro de carte Auchan est facultatif. Toutefois, le fait d'indiquer un numéro de carte Auchan double les chances de gagner un Lot dans le cadre du tirage au sort, la participation des détenteurs de la carte Auchan au tirage au sort étant automatiquement doublée.

c) Et valider leur participation en renvoyant le formulaire complété.

4.2. En renvoyant le formulaire complété, les participants acceptent de participer au tirage au sort qui se déroulera conformément aux Articles 5.2. et 5.3. **Une seule inscription par participant est prise en compte sauf pour les détenteurs de la carte Auchan dont la participation est doublée automatiquement.**

4.3. Tout non-respect, toute fraude ou tentative de fraude de la part d'un participant, et notamment tout contournement ou refus de respecter les règles exposées aux Articles 3 et 4 entraîne son exclusion du Jeu et la perte de tout droit au Lot.

Article 5. Lots et attribution

5.1. La Société Organisatrice met en jeu les huit (8) lots suivants (le « **Lot** » ou les « **Lots** ») :

Lots	Description	Valeur unitaire en euros
Numéro 1- (1 gagnant)	Quatre bons d'achat d'une valeur totale de EUR 4000 € (quatre mille euros) utilisables chez Luxair et Luxair Tour dans les conditions déterminées par le Partenaire Luxair. Les bons d'achat sont cumulables dans la limite d'un maximum de deux bons d'achat par paiement soit 2000 € par paiement.	Chaque bon d'achat dispose d'un montant unitaire de 1000 € (mille euros)
Numéros 2 et 3 (2 gagnants)	un iPhone 16 Pro de 128 Gigas noir	1229€ (mille-deux-cents-vingt-neuf euros)
Numéros 4, 5 et 6 (3 gagnants)	un aspirateur Robot Rumba	1000€ (mille euros)
Numéros 7 et 8 (2 gagnants)	une console de jeu PS5	550€ (cinq-cents cinquante euros)

5.2. Les Lots seront attribués par tirage au sort.

5.3. La Société Organisatrice procédera à un tirage au sort, lequel s'effectuera dans les locaux de la Société Organisatrice et, sous le contrôle d'un huissier de Justice, en date du 23 octobre 2024, selon les modalités suivantes :

- (i) Parmi les participants qui auront validé leur inscription pour participer au tirage au sort du Jeu conformément à l'Article 4, les gagnants seront tirés au sort de manière aléatoire

par l'application d'une formule de calcul informatique sous le contrôle d'un huissier de justice.

(ii) Un participant peut gagner au maximum un Lot. De ce fait, si le même participant est tiré au sort pour un autre Lot, un autre gagnant sera désigné par tirage au sort afin que les gagnants de chaque Lot soient différents.

5.4. Les gagnants du Jeu seront contactés par la Société organisatrice à l'issue du tirage au sort qui leur expliquera les modalités de retrait de leur Lot. Les gagnants des Lots devront prendre contact avec les personnes désignées par la Société organisatrice en vue de retirer leur Lot.

5.5. Le retrait du Lot devra être effectué par les gagnants à la date de livraison convenue préalablement, munis de leur pièce d'identité. **A défaut pour la Société Organisatrice d'avoir pu contacter le gagnant à l'issue du tirage au sort, ou si le gagnant contacté ne vient pas récupérer son Lot dans le délai indiqué par la Société organisatrice, le Lot concerné sera considéré comme abandonné et pourra, le cas échéant, être remis en jeu pour une autre opération commerciale**

5.6. Les Lots gagnés par les gagnants ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cumulables avec d'autres offres. Aucun avoir, ni aucun remboursement ne sera accordé.

Article 6. Contestation du Jeu

La détermination des gagnants ne pourra donner lieu à aucun recours, sous réserve des dispositions impératives de la loi.

Article 7. Limitation de responsabilité

7.1. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, susceptibles d'affecter le Jeu.

7.2. Si dans de telles circonstances, la Société Organisatrice était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier la durée du Jeu ou annuler celui-ci, elle mettra en place les moyens techniques nécessaires pour informer les participants.

7.3. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de non-respect par le gagnant des conditions d'utilisation du Lot gagné.

7.4. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée.

Article 8. Divisibilité

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres clauses.

Article 9. Données personnelles

9.1. Les données à caractère personnel des participants recueillies dans le cadre du Jeu pourront faire l'objet d'un traitement automatisé par la Société Organisatrice, afin de déterminer les gagnants du Jeu, de communiquer avec ces derniers et de constituer les preuves pertinentes du Jeu.

9.2. Les données collectées seront conservées pendant la durée nécessaire à l'attribution des Lots, aux opérations de communication entre les gagnants et la Société Organisatrice, ainsi que pour des besoins de preuves du Jeu.

9.3. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« **RGPD** »), chaque participant bénéficie du droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, qu'il pourra exercer en écrivant à AUCHAN LUXEMBOURG S.A., Service Clients, 5 Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg. Pour toute information complémentaire concernant le traitement des données personnelles des participants, les participants au Jeu peuvent consulter la politique de confidentialité des données personnelles accessible sur le site internet www.auchan.lu.

Article 10. Dépôt et consultation du règlement du Jeu

10.1. Le règlement, ainsi qu'un exemplaire du formulaire d'inscription, sont déposés auprès de l'Etude d'huissier CALVO & Associés, Huissiers de Justice, dont l'étude est située 65, rue d'Eich L-1461 Luxembourg.

10.2. Le présent règlement est disponible à l'accueil de votre Magasin Auchan et sur le site internet www.auchan.lu. Il est par ailleurs envoyé gratuitement par la Société Organisatrice à toute personne qui en fait la demande dans les conditions suivantes :

- La demande se fait par écrit à l'adresse de la Société Organisatrice en précisant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays), et ne peut pas être effectuée par téléphone ;
- Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés sous la forme d'un timbre postal au tarif en vigueur, dans un délai de quatre (4) semaines à partir de la réception de la demande écrite et dans la limite d'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 11. Langue et loi applicable

11.1. Le présent règlement, le formulaire d'inscription, ainsi que la documentation promotionnelle du Jeu, sont réalisés en langue française.

La Société Organisatrice recommande aux personnes qui ne sont pas en mesure de comprendre la langue française et notamment le présent règlement de ne pas participer au Jeu.

11.2. Le Jeu, le présent règlement, le formulaire d'inscription, ainsi que la documentation promotionnelle du Jeu, sont régis par le droit luxembourgeois.

26 septembre 2024